



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E112724

VALABLE JUSQU'AU 22/09/2027

ÉDITÉ LE

20/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2006

Forme juridique : EI

Capital : DEPUIS LE 24/01/2024  
0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 489 570 978 00010

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 4006255-001

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 139051069P001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 139051069P001

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/06/2026

Raison sociale : ROBERGET PHILIPPE

2 BIS RUE DE L'ORME  
2 BIS RUE DE L'ORME  
39600 ARBOIS

Téléphone : 06 87 16 79 75

Fax :

Portable : 06 87 16 79 75

Site Internet :

E-mail : ets.roberget@gmail.com

Responsabilité légale :

ROBERGET PHILIPPE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                               | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste) | 13/06/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 01/01/2021         |
| o Fenêtres de toit                                                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.